

## 4. L'inventaire de terrain

### 4.1. Méthodologie d'inventaire

#### 4.1.1. L'inventaire

L'inventaire a été réalisé en 2015 et au début 2016, afin de mettre à jour les données et identifier les points noirs prioritaires sur le terrain. Il a permis de déterminer ainsi les actions présentées lors des rencontres avec les autorités communales dans le cadre du Programme d'Actions 2017-2019.

Il a permis à la Cellule de Coordination d'accroître sa connaissance du sous-bassin, grâce à un arpentage exhaustif des cours d'eau. Cette expérience acquise s'est avérée très positive lors des rencontres avec les partenaires pour renforcer la crédibilité de la Cellule de Coordination.

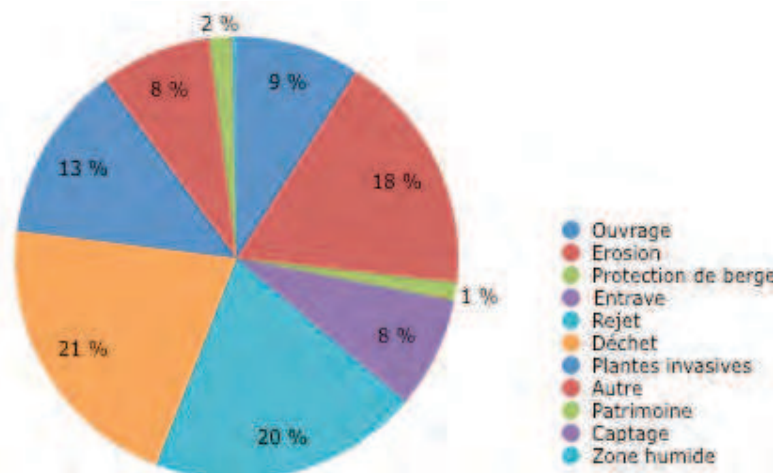
#### 4.1.2. Encodage des données

Dans le but de permettre un échange utile des informations avec le Service Public de Wallonie, la Cellule de Coordination utilise l'application FULCRUM qui permet la mise en ligne des données sous la forme d'un *cloud* directement accessible pour la Cellule Contrat Rivière du Département des Eaux de Surface (DESu).

Tableau 15.  
Nombre de dégradations par thématique sur le sous-bassin hydrographique de la Sambre

Types d'atteintes	Nombre de Points Noirs Prioritaires Supposés
Déchet	288
Rejet	270
Erosion	242
Plantes invasives	177
Ouvrage	124
Entrave	111
Autre	111
Patrimoine	22
Protection de berge	18
Zone humide	4
Captage	1
<b>Total</b>	<b>1368</b>

Graphique  
Répartition par thématique des dégradations sur le sous-bassin hydrographique de la Sambre



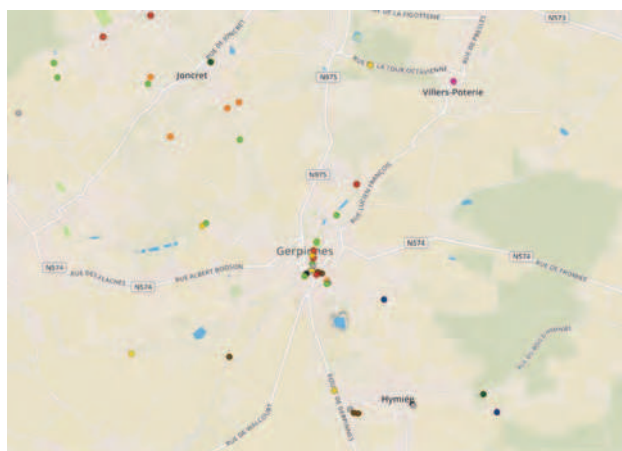
#### 4.1.3. Cartographie

Une cartographie des données de l'inventaire permet une visualisation et une localisation rapide des points.

Pratiquement sur le terrain, une application sur tablette (FULCRUM) permet de répertorier, pour chaque dégradation observée :

- une photo ;
- une description à l'aide des fiches actions du SPW ;
- un géoréférencement.

Ces données permettent la réalisation de cartes.



#### 4.1.4. Sélection des points noirs prioritaires et définition d'actions correctrices.

L'inventaire de terrain des cours d'eau et l'encodage des dégradations ont été réalisés sur les 31 communes partenaires.

La Cellule de Coordination a rencontré l'ensemble de ses partenaires afin de définir les points noirs prioritaires et les actions à inscrire au Programme d'Actions 2017-2019 : les 31 communes, les services techniques des provinces de Namur et du Hainaut, et les intercommunales d'assainissement et de déchets.

Des groupes de travail ont permis aux partenaires associatifs de proposer des actions dans les thématiques du tourisme, habitats et espèces sensibles, zones protégées et déchets.

Toutes ces actions sont inscrites, avec l'accord de leurs maîtres d'œuvre et après l'approbation du Comité de Rivière, dans le protocole d'accord 2017-2019.

## 4.2. Résultats de l'inventaire

Après leur identification sur le terrain, les dégradations inventoriées (1.368 Points Noirs) ont été hiérarchisées selon leur caractère prioritaire (Points Noirs Prioritaires) ou non.

Les 896 Points Noirs Prioritaires, ont été avalisés par le Comité de Rivière lors de son Assemblée Générale du 7 juillet 2016. Ils font, pour la plupart, l'objet d'actions correctives prévues au programme d'actions 2017-2019.

Tableau 16.  
Points Noirs répertoriés pour le PA 2017-2019

Linéaire inventorié total (km)	1004,6
PN inventoriés totaux	1368
PN Prioritaires inventoriés totaux	896
PN Prioritaires inventoriés à la base d'une action du nouveau PA (au 01/06/2015)	571

## 4.3. L'information du public sur les résultats de l'inventaire

La liste de tous les points (prioritaires ou non) est disponible sur demande auprès de la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière.